

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
15 décembre 2022**

Présidence : M. Yannick Schelker

Rapporteur : M. François Gonin (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 653/22 relatif à la révision du règlement communal de protection des arbres, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

<u>Article premier :</u>	d'adopter le projet de Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré et des plans de classement
<u>Article deux :</u>	de lever l'opposition formulée à l'encontre du projet lors de l'enquête publique en adoptant la proposition de réponse de la Municipalité.
<u>Article trois :</u>	d'abroger le règlement communal sur la protection des arbres du 8 avril 1987.

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2022.

Le Président :



Yannick Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
15 décembre 2022**

Présidence : M. Yannick Schelker

Rapporteur : Mme Natacha Stucki (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 656/22 relatif au crédit cadre 2022-2026 pour le renouvellement et la modernisation de l'éclairage public, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

<u>Article premier :</u>	d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de renouvellement et de modernisation de l'éclairage public
<u>Article deux :</u>	d'accorder un crédit d'investissement de CHF 675'000.- TTC, le compte n° 9144.21 est ouvert au bilan à cet effet
<u>Article trois :</u>	de financer ce montant par la trésorerie courante
<u>Article quatre :</u>	d'amortir cet investissement par le compte n° 431.331, sur une durée maximale de 20 ans, la première fois au budget 2023

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2022.

Le Président :



Yannick Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
15 décembre 2022**

Présidence : M. Yannick Schelker

Rapporteur : Mme Emmanuelle Payot (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 659/22 relatif au plan d'affectation « Bas du Grandsonnet », ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

<u>Article premier</u> :	d'adopter le plan et le règlement du plan d'affectation « Bas du Grandsonnet », la délimitation de la lisière légale et les modifications foncières y relatives.
<u>Article deux</u> :	le plan d'affectation « Bas du Grandsonnet » entrera en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département compétent, sa signature étant réservée.

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2022.

Le Président :



Yannick Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
15 décembre 2022**

Présidence : M. Yannick Schelker

Rapporteur : Mme Armanda Cotter (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 661/22 relatif au budget 2023, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier :

d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2023 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n° 661/22 du 14 novembre 2022, présentant un total de charges de CHF 23'305'600 et un total de revenus de CHF 22'399'200.

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2022.

Le Président :



Yannick Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
15 décembre 2022**

Présidence : M. Yannick Schelker

Rapporteur : M. Denis Villars (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 662/22 relatif à l'approbation des statuts modifiés de l'AIERG, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

D'accepter la révision des statuts de l'AIERG

Ainsi délibéré en séance du 15 décembre 2022.

Le Président :



Yannick Schelker



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich